

ANNEXE 6.4 : LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE : EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.123.24.4. DU CODE DE L'URBANISME

Source : Données fournies par le Porter à Connaissance

Les servitudes d'utilité publique, en tant que protectrice des intérêts généraux protégés par d'autres collectivités s'imposent au document d'urbanisme.

Les servitudes d'utilité publiques présentes sur la commune sont les suivantes :

→ cf. Tableau, fiches descriptives des servitudes d'utilité publique et plans des Servitudes d'Utilité Publique.

**Notification des servitudes d'utilité publique en vigueur sur le territoire de la commune
ANTONNE-ET-TRIGONANT
24011**

A1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
A1	CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL: Bois et forêts	Forêt de Lormary	répère forestier: 0	ONF	Non	Ou	

AC1

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Château des Barres	Arrêté du 29031974: 29/03/74	SDAP	Non	Non	
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Château de Trigouant	Arrêté du 12/01/45: 12/01/45	SDAP	Non	Non	
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Château de Rennes et Moulin contigu (commune de BASSILLAC)	Arrêté du 12/07/45: 12/07/45	SDAP	Non	Non	
AC1	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments historiques	Château de Coustade (commune de TRELISSAC)	Arrêté du 17/02/45: 17/02/45	SDAP	Non	Non	

27/10/2005

Direction Départementale de l'équipement de la
Dordogne Service Technique Urbanisme: Bureau
Administratif

1/4

AC2

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
AC2	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments naturels et sites	- Site de Lantery	Arrêté du 10/05/98	SDAP	Non	Non	
AC2	CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL: Monuments naturels et sites	- Rochers à cupules de Borne Bélot, comprenant l'esplanade avec ses 30 cupules, la terrasse qui en compte 15, groupées autour de rochers aménagés par l'homme, et le col de du Roi des Chassez	Arrêté du 08/09/92	SDAP	Non	Non	

I4

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
I4	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Energie électrique	- Diverses lignes MT - BT	Conventions antérieures	EDFPGX	Non	Non	

PT1

27/10/2005

Direction Départementale de l'équipement de la Dordogne Service Habitat Urbanisme Bureau Administratif

2/4

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
PT1	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les perturbations électromagnétiques	- Tour de contrôle (réception VHF) de l'aéroport de BASSILLAC	Décret du 21/03/85	DDESBA	Oui	Oui	

PT2

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les obstacles	- Centre radiotéléphonique de Périgueux - Aérodrôme	Décret du 23 Juin 1982: 23/06/82	DDESBA	Oui	Oui	
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les obstacles	- Liaison nationale PERIGUEUX-SAVIGNAC LES EGLISES - Tronçon Champcevinul - Savignac les Eglises	Décret du 15/03/80: 15/03/80	DRN	Oui	Oui	
PT2	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications-protection contre les obstacles	- Liaison nationale PERIGUEUX-SARLAT Tronçon Champcevinul - TERRASSEON	Décret du 15/03/80: 15/03/80	DRN	Oui	Oui	

27/10/2005

Direction Départementale de l'équipement de la Dordogne Service Habitat Urbanisme Bureau Administratif

3/4

PT3

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
PT3	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Télécommunications services relatifs aux communications	- Câble n° 425 BORDEAUX - PERIGUEUX - LIMOGES	Décret du 15/01/90: 15/03/90	DHN	Oui	Oui	

T5

Code	Catégorie	Servitude affectant l'utilisation du sol	acte instituant la servitude	Service Responsable	Actes	Plans	Observations
T5	UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS: Relations aériennes-débarquement	- Aéroport de PERIGUEUX-BASSILLAC	Arrêté ministériel du 14/05/92	DDESBA	Non	Non	Plan et arrêté déjà fournis

Nombre de lignes : 14

27/10/2005

Direction Départementale de l'équipement de la Dordogne Service Habitat Urbanisme Bureau Administratif

4/4